



Liste des délibérations

Objet : Conseil municipal du 22 septembre 2022

Légalement convoqué le 16 septembre 2022, le conseil municipal s'est réuni le jeudi 22 septembre 2022 à 20h30 à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, David DINTILHAC.

Le conseil municipal a examiné les projets de délibération suivants :

N°	Objet de la délibération	Adoption de la délibération
22-80	Renouvellement du dispositif financier d'aide à l'installation à destination des médecins généralistes et des dentistes sur la commune de Bois-le-Roi	Adoptée à l'unanimité
22-81	Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'énergies, et de services associés du Syndicat des énergies de Seine-et-Marne (SDESM)	Adoptée à l'unanimité
22-82	Engagement zéro phytosanitaire dans le cadre de l'inscription au trophée « Zéro Phyt'Eau »	Adoptée à l'unanimité
22-83	Modification de l'annexe à la convention de mise à disposition et d'utilisation de la salle polyvalente Marcel Paul à Bois-le-Roi	Adoptée à l'unanimité
22-84	Convention de mise à disposition de terrains pour l'association La Pétanque de Bois-le-Roi	Adoptée à l'unanimité
22-85	Convention de partenariat entre le Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne et la commune de Bois-le-Roi	Adoptée à l'unanimité
22-86	Subvention exceptionnelle à l'association sportive du collège Denecourt	Adoptée à l'unanimité
22-87	Décision modificative n° 3 et virement de crédits n° 1	Adoptée à l'unanimité
22-88	Convention de mise à disposition des locaux à titre gratuit dans le cadre de l'accueil des enfants de l'Institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP) de Brolles	Adoptée à l'unanimité
22-89	Convention de partenariat 2022-2023 entre la commune de Bois-le-Roi et l'association Unis-Cité	Adoptée à l'unanimité
22-90	Contrats d'apprentissage et convention d'alternance 2022-2023	Adoptée à l'unanimité
22-91	Création de postes	Adoptée à l'unanimité
22-92	Mise en place d'emplois vacataires pour la formation d'agents de police municipale par des pairs dûment habilités	Adoptée à l'unanimité

La séance est levée le jeudi 22 septembre 2022 à 22h06.